



Conseil de sécurité

Distr. générale
17 mars 2014

Original : français

Lettre datée du 13 mars 2014, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

En application des résolutions [1575 \(2004\)](#), [1639 \(2005\)](#), [1722 \(2006\)](#), [1785 \(2007\)](#), [1845 \(2008\)](#), [1895 \(2009\)](#), [1948 \(2010\)](#), [2019 \(2011\)](#), [2074 \(2012\)](#) et [2123 \(2013\)](#) du Conseil de sécurité, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une lettre datée du 27 février 2014, adressée par M^{me} Catherine Ashton, Haute Représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, transmettant le trente-sixième rapport sur les activités de l'opération militaire de l'Union européenne en Bosnie-Herzégovine, qui porte sur la période du 1^{er} septembre au 30 novembre 2013 (voir annexe).

Je vous saurais gré de bien vouloir porter le texte de ce rapport à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(Signé) **BAN** Ki-moon



Annexe

Lettre datée du 27 février 2014, adressée au Secrétaire général par la Haute Représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité

[Original : anglais]

En application des résolutions [1575 \(2004\)](#), [1639 \(2005\)](#), [1722 \(2006\)](#), [1785 \(2007\)](#), [1845 \(2008\)](#), [1895 \(2009\)](#), [1948 \(2010\)](#), [2019 \(2011\)](#), [2074 \(2012\)](#) et [2123 \(2013\)](#) du Conseil de sécurité, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le trente-sixième rapport trimestriel sur l'opération Althea adressé au Conseil de sécurité.

(Signé) Catherine **Ashton**

Pièce jointe

Rapport de la Haute Représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité concernant les activités de la mission militaire de l'Union européenne en Bosnie-Herzégovine

I. Introduction

1. Le présent rapport porte sur la période du 1^{er} septembre au 30 novembre 2013.
2. Dans ses résolutions [1575 \(2004\)](#), [1639 \(2005\)](#), [1722 \(2006\)](#), [1785 \(2007\)](#), [1845 \(2008\)](#), [1895 \(2009\)](#), [1948 \(2010\)](#), [2019 \(2011\)](#), [2074 \(2012\)](#) et [2123 \(2013\)](#), le Conseil de sécurité a prié les États Membres agissant par l'intermédiaire de l'Union européenne ou en coopération avec elle de lui faire rapport, au moins tous les trois mois, sur les activités de la mission militaire de l'Union européenne en Bosnie-Herzégovine (EUFOR). Le présent document est le trente-sixième rapport ainsi soumis au Conseil.

II. Contexte politique

3. Pendant la période considérée, les partis politiques ont commencé à prendre position en prévision des élections législatives de 2014. Cela a accentué les clivages parmi les trois peuples constitutifs. Les partis politiques n'ont pas été capables de sortir de l'impasse politique qui perdure dans le pays et qui a compromis la mise en œuvre des réformes nécessaires.
4. Malgré les efforts fermes que continue de déployer l'Union européenne, les partis politiques ne sont pas parvenus à un compromis sur l'application de l'arrêt rendu par la Cour européenne des droits de l'homme en l'affaire *Sejdić et Finčić*. La création d'un mécanisme de coordination de l'Union européenne et l'adaptation du protocole se rapportant à l'accord de stabilisation et d'association et à l'accord intérimaire comme suite à l'adhésion de la Croatie à l'Union européenne n'ont pas encore été concrétisées.
5. S'agissant de la condition à remplir comme préalable à l'activation du Plan d'action pour l'adhésion à l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), aucun progrès tangible n'a été enregistré. Un précédent projet de loi sur l'enregistrement des biens militaires immeubles comme biens de l'État ayant été rejeté par les partis serbes de la Chambre des représentants, le Parti social démocrate (SDP) et le Parti social démocrate indépendant (SNSD) ont proposé un nouveau projet de texte relatif à tous les biens de l'État. Un groupe de travail ministériel qui relève du Conseil des ministres est chargé de modifier le projet et de l'harmoniser avec la décision de la Cour constitutionnelle relative aux biens de l'État.
6. La phase d'énumération du premier recensement de la population et des ménages mené depuis 1991 s'est globalement bien passée au début octobre.
7. La question de la discrimination ou de la ségrégation fondée sur l'appartenance ethnique dans le domaine de l'enseignement a été au cœur des débats politiques après qu'un groupe de parents d'élèves bosniaques de souche, de Konjevic Polje essentiellement, a boycotté une école dans la Republika Srpska.

Invoquant l'Accord intérimaire sur la prise en compte des besoins propres aux enfants rapatriés et de leurs droits, signé en mars 2002 pour deux ans par les ministères de l'éducation des entités, les parents ont demandé à l'école de suivre le programme bosniaque et d'accroître la représentation des Bosniaques de souche au conseil d'établissement. Le 24 novembre, après la médiation de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), les parents et le Ministre de l'éducation de la Republika Srpska ont conclu un accord de principe, mais celui-ci risque d'échouer tant qu'il n'aura pas été officialisé par écrit. Très peu d'enfants (7) sont retournés en classe.

8. Après l'arrêt rendu en juillet 2013 par la Cour européenne des droits de l'homme en l'affaire *Maktouf et Damjanović*, la Cour constitutionnelle de Bosnie-Herzégovine a annulé l'arrêt rendu en deuxième instance et ordonné à la Cour de Bosnie-Herzégovine de rejurer d'urgence les 11 personnes condamnées à des peines de longue durée pour génocide ou crimes de guerre commis contre des civils. La décision prise par la Cour de Bosnie-Herzégovine de remettre en liberté les 11 personnes faute de base légale justifiant le maintien en détention provisoire a suscité de graves inquiétudes et entamé l'autorité et la crédibilité des institutions judiciaires d'État de la Bosnie-Herzégovine. L'Union européenne suit de près la question en coopération avec les États-Unis d'Amérique, l'OSCE, le Bureau de la Haute Représentante et le Conseil de l'Europe et elle appuie les efforts faits par les autorités compétentes de Bosnie-Herzégovine pour qu'il soit procédé rapidement à la révision des procès. Cette situation pourrait cependant faire augmenter le nombre d'attaques dirigées contre l'appareil judiciaire de l'État. Il faut donc absolument poursuivre le dialogue structuré sur l'appareil judiciaire. À la sixième session tenue à Banja Luka les 11 et 12 novembre, les participants ont reconnu que, malgré des différends politiques, le dialogue était le seul moyen de procéder à un vaste échange de vues et d'améliorer les relations et les liens de coopération entre les praticiens du droit en Bosnie-Herzégovine au plus haut niveau.

9. L'adoption en temps voulu des budgets de 2014 permettrait d'assurer la viabilité financière et d'ouvrir la voie au cinquième examen de l'accord de confirmation conclu entre le Fonds monétaire international et la Bosnie-Herzégovine.

10. L'approche globale, favorisée par le renforcement de la présence de l'Union européenne sur le terrain et le maintien de liens de coopération étroits entre le Représentant spécial de l'Union et l'opération Althea, a fortifié l'engagement de l'Union en Bosnie-Herzégovine. L'Union européenne et les questions relatives à l'Union ont occupé une place centrale dans le discours politique et public.

III. Sécurité et activités de l'EUFOR

11. En matière de sécurité, le calme et la stabilité ont continué de régner en Bosnie-Herzégovine durant la période à l'examen. Les discours nationalistes incendiaires ont toutefois continué, mais sans guère menacer la sécurité.

12. Le 19 novembre, 10 criminels de guerre précédemment condamnés et détenus dans divers centres de détention de Bosnie-Herzégovine ont été remis en liberté après l'arrêt rendu par la Cour européenne des droits de l'homme. L'EUFOR continue de suivre la question ainsi que celle de futures remises en liberté. Elle cherche en particulier des signes pouvant indiquer une évolution du climat de sécurité ou susciter l'inquiétude. Actuellement, aucun de ces signes n'a été repéré.

13. L'opération Althea a continué à axer son action sur le renforcement des capacités et la formation, tout en conservant les moyens nécessaires pour contribuer à la capacité de dissuasion des autorités de Bosnie-Herzégovine. L'EUFOR a mené l'exercice Quick Response du 2 au 13 septembre. Des compagnies autrichiennes et slovaques de la force de réserve intermédiaire y ont participé. Cet exercice visait à entraîner les militaires à leur intégration dans le bataillon multinational de l'EUFOR et à l'exécution des tâches d'appui à la paix qu'ils pourraient être amenés à accomplir. Il s'agissait également d'entraîner les forces armées de Bosnie-Herzégovine, notamment d'incorporer des officiers d'état-major durant les phases de planification, et d'accroître la coopération avec les forces de l'ordre de Bosnie-Herzégovine.

14. La capacité des forces de réserve transhorizon conjointes de l'Union européenne et de l'OTAN était limitée à un bataillon. Le bataillon italien de la force de réserve opérationnelle était à la disposition de l'EUFOR pour six mois à partir du 1^{er} juillet 2013. La réserve intermédiaire était au complet pendant toute la période.

15. Apportant son concours à l'OSCE, l'EUFOR a continué de conseiller les autorités de Bosnie-Herzégovine dans les domaines suivants : gestion des sites de stockage de munitions et d'armement; transport d'armes et de matériel militaire par des entités civiles ou militaires; neutralisation des armes et munitions en surplus; gestion des usines du complexe militaro-industriel. Elle a également coopéré avec des partenaires internationaux pour essayer d'accélérer la neutralisation des munitions en surplus. Le Ministère de la défense a fait des progrès s'agissant de prendre le contrôle des stocks militaires de munitions et d'armements. Le 8 octobre, le Ministre de la défense, Zakerijah Osmic, a organisé la deuxième réunion du Comité stratégique sur les munitions et les armements, en présence du commandant de l'opération Althea. Les participants y ont validé les structures opérationnelles nécessaires à l'exécution des décisions stratégiques, notamment les questions concernant le personnel et les principales activités relatives à la gestion des stocks de munitions et d'armements.

16. Les progrès réalisés par les forces armées de Bosnie-Herzégovine s'agissant de maîtriser et de gérer les surplus de munitions, d'armements et d'explosifs, ont été encourageants. Au 29 octobre, 917 tonnes de munitions avaient été neutralisées, soit 91,7 tonnes par mois, contre 60 précédemment. Aucun surplus d'armements n'avait été neutralisé. Il semble que l'objectif de 1 350 tonnes de munitions à neutraliser ne sera pas atteint. Il faut noter cependant que le matériel nécessaire pour la neutralisation a été entretenu pendant la période à l'examen afin de le tenir prêt pour l'avenir, d'en améliorer la fiabilité et d'accroître la capacité de neutralisation, ce qui devrait faire augmenter le volume d'armements et de munitions neutralisés. Au rythme actuel et en tenant compte des conditions météorologiques, il est prévu qu'environ 1 100 tonnes soient neutralisées en 2013.

17. Le 12 novembre 2013, le Conseil de sécurité a adopté la résolution [2123 \(2013\)](#), par laquelle il a prorogé d'un an le mandat exécutif de l'EUFOR.

IV. Perspectives

18. Le calme et la stabilité devraient continuer de régner. Sur fond de précarité socioéconomique, les élections de 2014 ainsi que le traitement des résultats du recensement méritent une attention particulière. De fait, les responsables politiques

ont d'ores et déjà commencé de faire campagne pour les élections, cherchant de plus en plus à engager la polémique.
